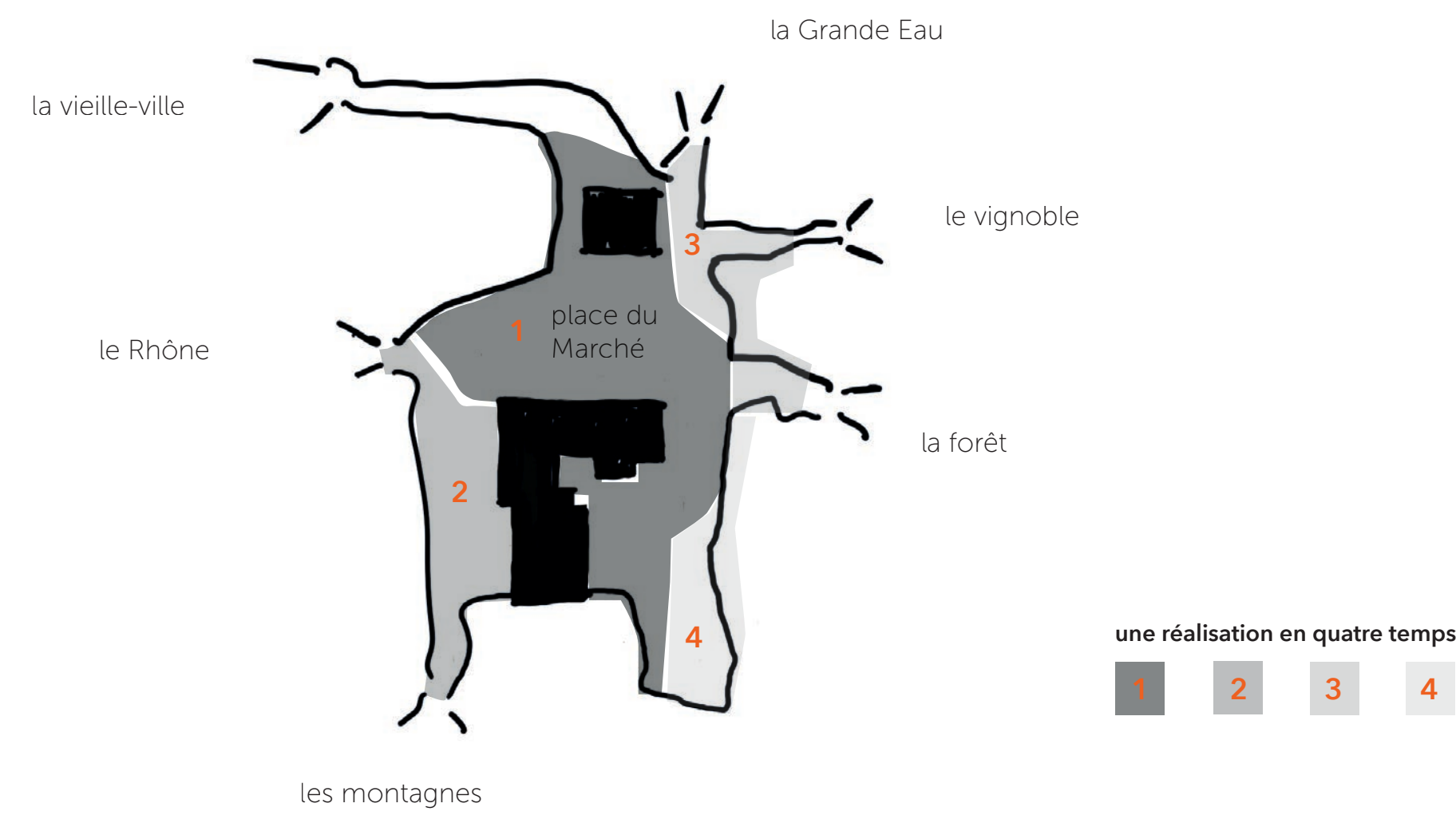


LA PLACE DU MARCHÉ À AIGLE

une étoile paysagère au cœur de la ville - une centralité pour Aigle



MOBILITÉ

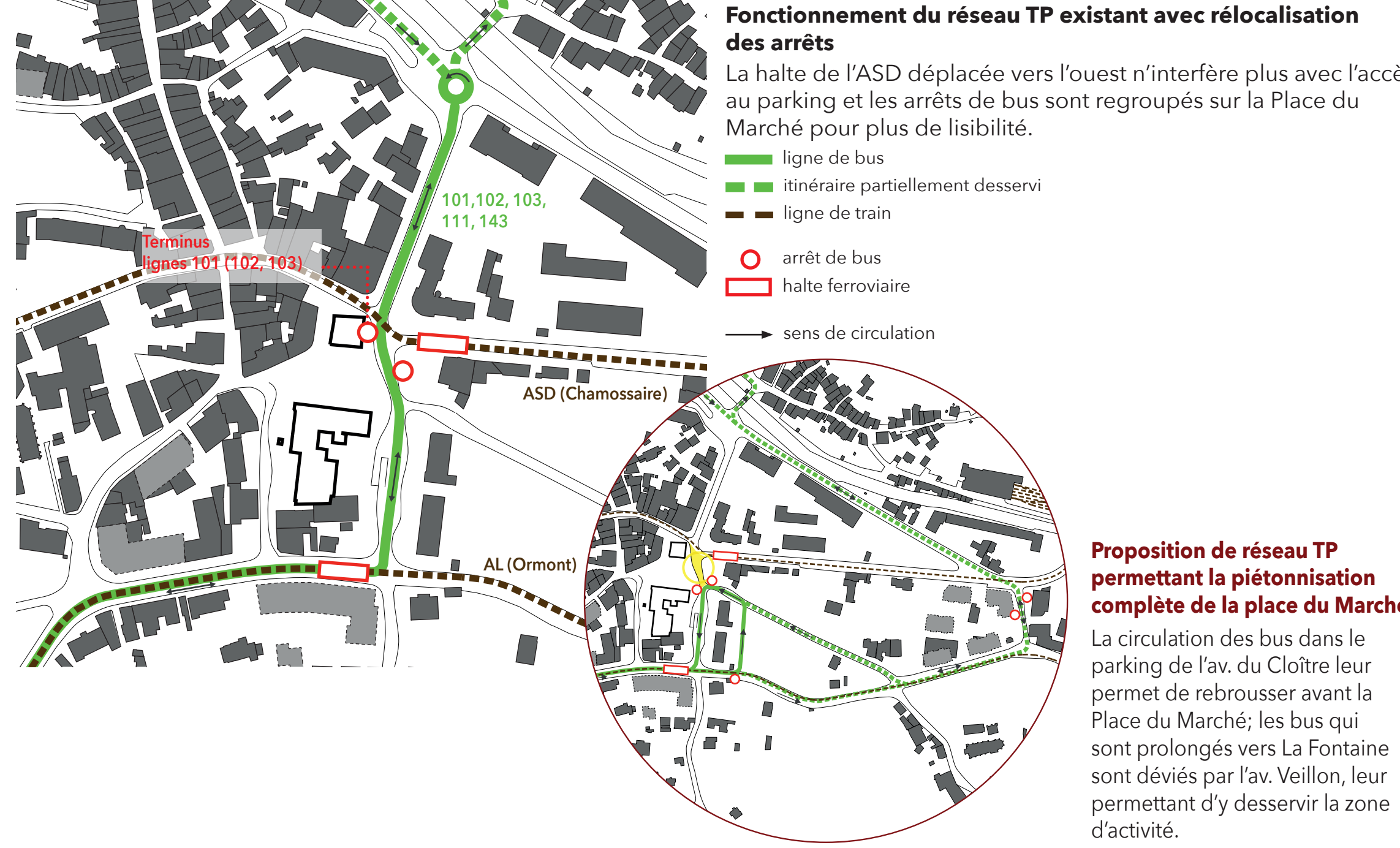
le réseau TIM



Hiérarchie du réseau routier proposée
La ville de Aigle est desservie par un réseau routier structuré permettant une pacification du centre-ville.

Régime de vitesse proposé et fonctionnement du réseau TIM
Une modération des vitesses cohérente avec le contexte urbain et un schéma de circulation révisé contribuant à fluidifier les circulations.

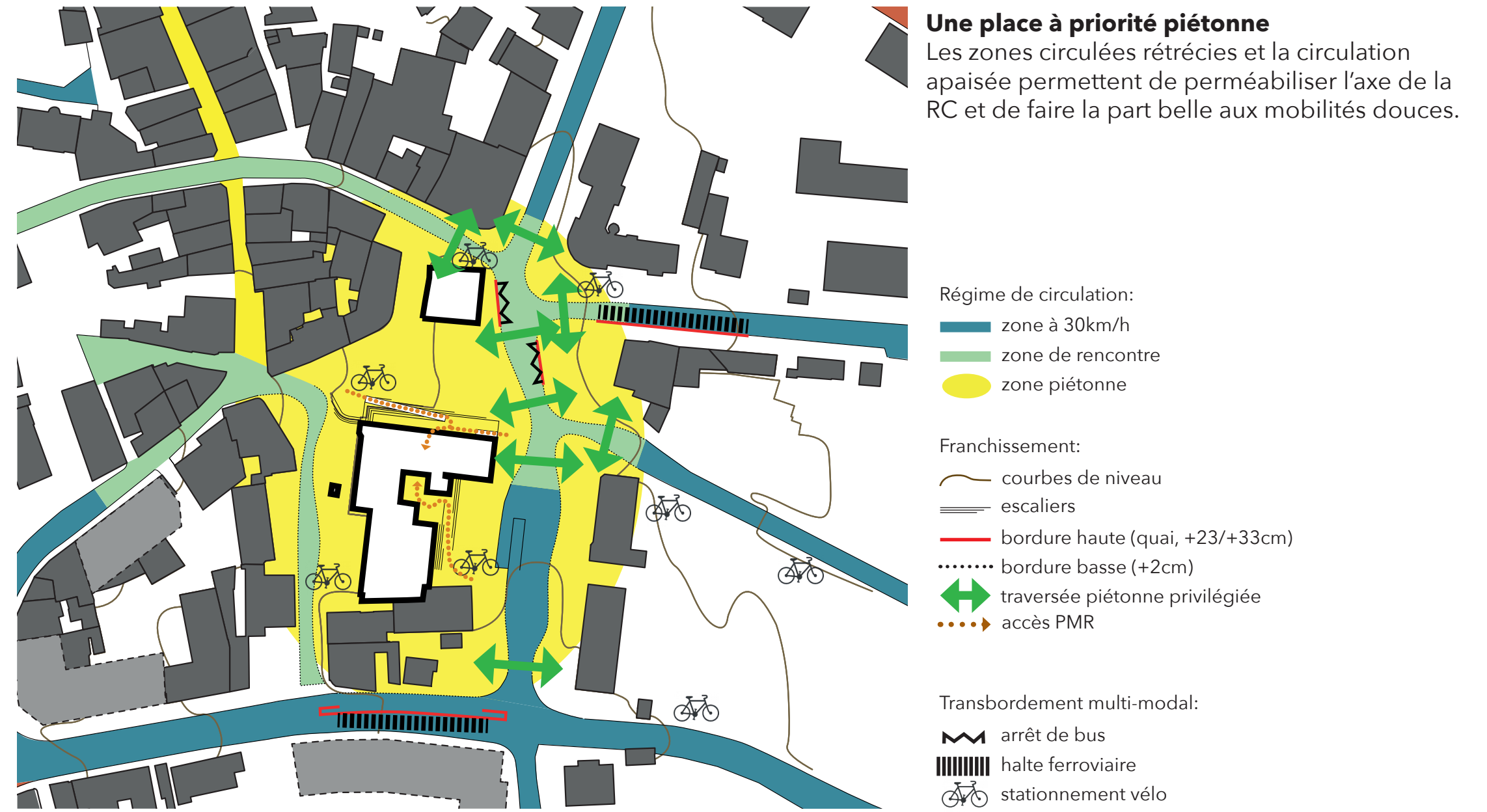
le réseau TP



Fonctionnement du réseau TP existant avec rélocalisation des arrêts
La halte de l'ASD déplacée vers l'ouest n'interfère plus avec l'accès au parking et les arrêts de bus sont regroupés sur la Place du Marché pour plus de lisibilité.


Proposition de réseau TP permettant la piétonnisation complète de la place du Marché
La circulation des bus dans le parking de l'av. du Cloître leur permet de rebrousser avant la Place du Marché; les bus qui sont prolongés vers La Fontaine sont déviés par l'av. Veillon, leur permettant d'y desservir la zone d'activité.

le fonctionnement MD de la place du Marché



Une place à priorité piétonne
Les zones circulées rétrécies et la circulation apaisée permettent de perméabiliser l'axe de la RC et de faire la part belle aux mobilités douces.

- Régime de circulation:
 - zone à 30km/h
 - zone de rencontre
 - zone piétonne
- Franchissement:
 - courbes de niveau
 - escaliers
 - bordure haute (quai, +23/+33cm)
 - bordure basse (+2cm)
 - traverse piétonne privilégiée
 - accès PMR
- Transbordement multi-modal:
 - arrêt de bus
 - halte ferroviaire
 - stationnement vélo



LA PLACE DU MARCHÉ À AIGLE

LA VÉGÉTATION

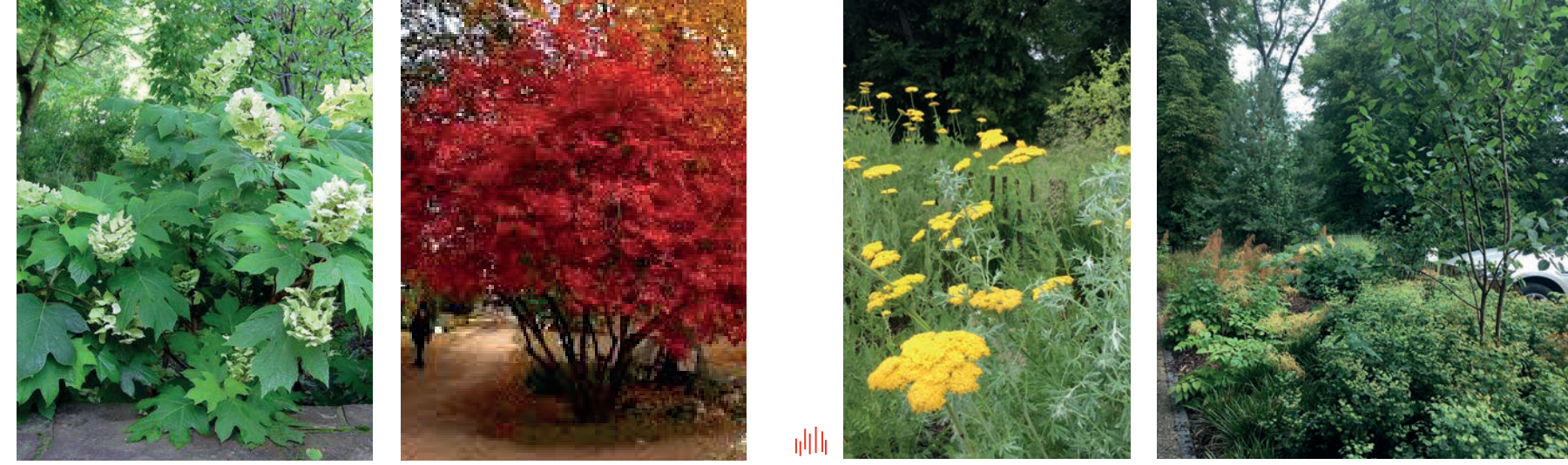


Le projet végétal est composé d'une strate arborée, d'arbustes, de vivaces ainsi que de la végétation rudérale. Les arbres majeurs complètent l'arborisation existante et ponctuent par leur verticalité le futur aménagement de la place du Marché. Situés en majeure partie dans des «îlots» en gravier, ils sont partiellement sous-plantés d'arbustes afin de créer des espaces d'intimité et d'offrir de l'habitat à la biodiversité. Ces surfaces perméables en gravier permettent également l'installation d'une végétation rudérale. Le jardin de la mairie est inspiré de ses formes d'origine et composé de vivaces indigènes et d'arbustes d'ornement de haute valeur écologique et à faible entretien.

- arborisation existante
- arborisation future
- plantations arbustives
- jardin de la mairie

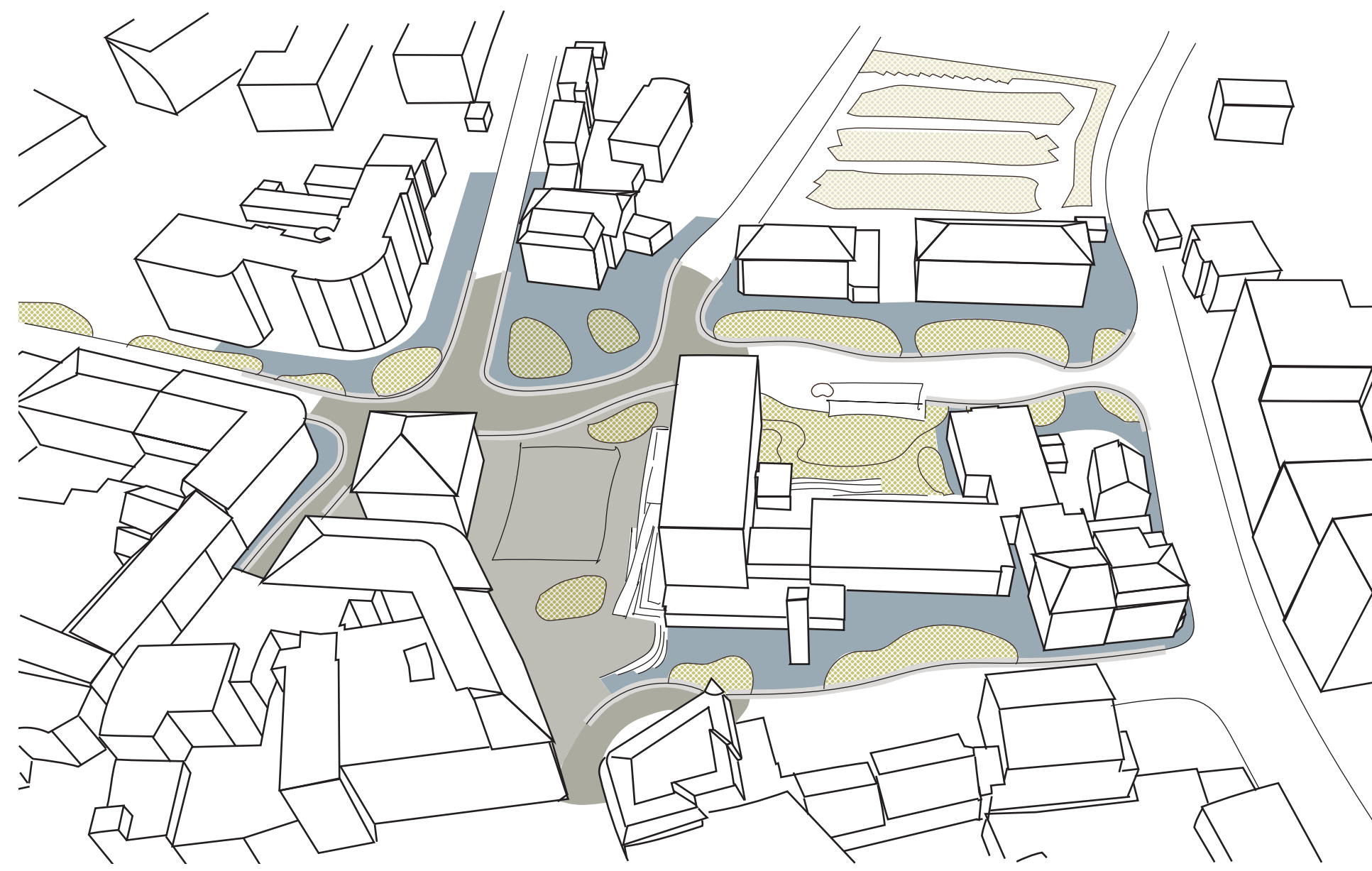


La strate arborée est composée de végétaux principalement indigènes, issus de paysages proches et adaptée aux enjeux climatiques: le peuplier d'Italie pour créer de la verticalité et donner de la visibilité au loin, des arbres feuillus comme le chêne chevelu et à feuilles de châtaignier pour créer de l'ombrage, un métaséquoia comme élément particulier de la place.



Des arbustes et petites cépées comme l'hortensia, la viorne, le sureau ou l'osmanthe complètent l'arborisation. Des massifs ornementaux pour le jardin de la mairie.

LES MATÉRIAUX



Afin de créer un aménagement simple et lisible, le choix des matériaux se limite à trois revêtements, selon des critères de durabilité, perméabilité et origine, mais aussi afin de donner un caractère clairement piéton, y compris là où les voies sont carrossables.

Les trottoirs sont en enrobé semi-perméable afin de faciliter les interventions en sous-sol. Les espaces piétons et en zone de rencontre sont pavés avec du grès d'Alpnach. Dans les secteurs carrossables, les joints sont fermés, et ouverts ailleurs (sable), pour assurer la perméabilité. De larges bordures en granit marquent la limite entre les espaces piétons et carrossables. Des «îlots» en gravier (p.ex gravier du Rhône, 4/8, concassé, compacté au rouleau) accueillent végétation et équipements et invitent au séjour.

- gravier
- pavé grès 8/11 / scellé / posé sur sable
- enrobé semi-perméable
- bordure granit, largeur variable
- volige acier



Les surfaces en gravier sont délimitées par des voliges en acier. Etant perméables, elles permettent également l'installation d'une végétation herbacée spontanée.

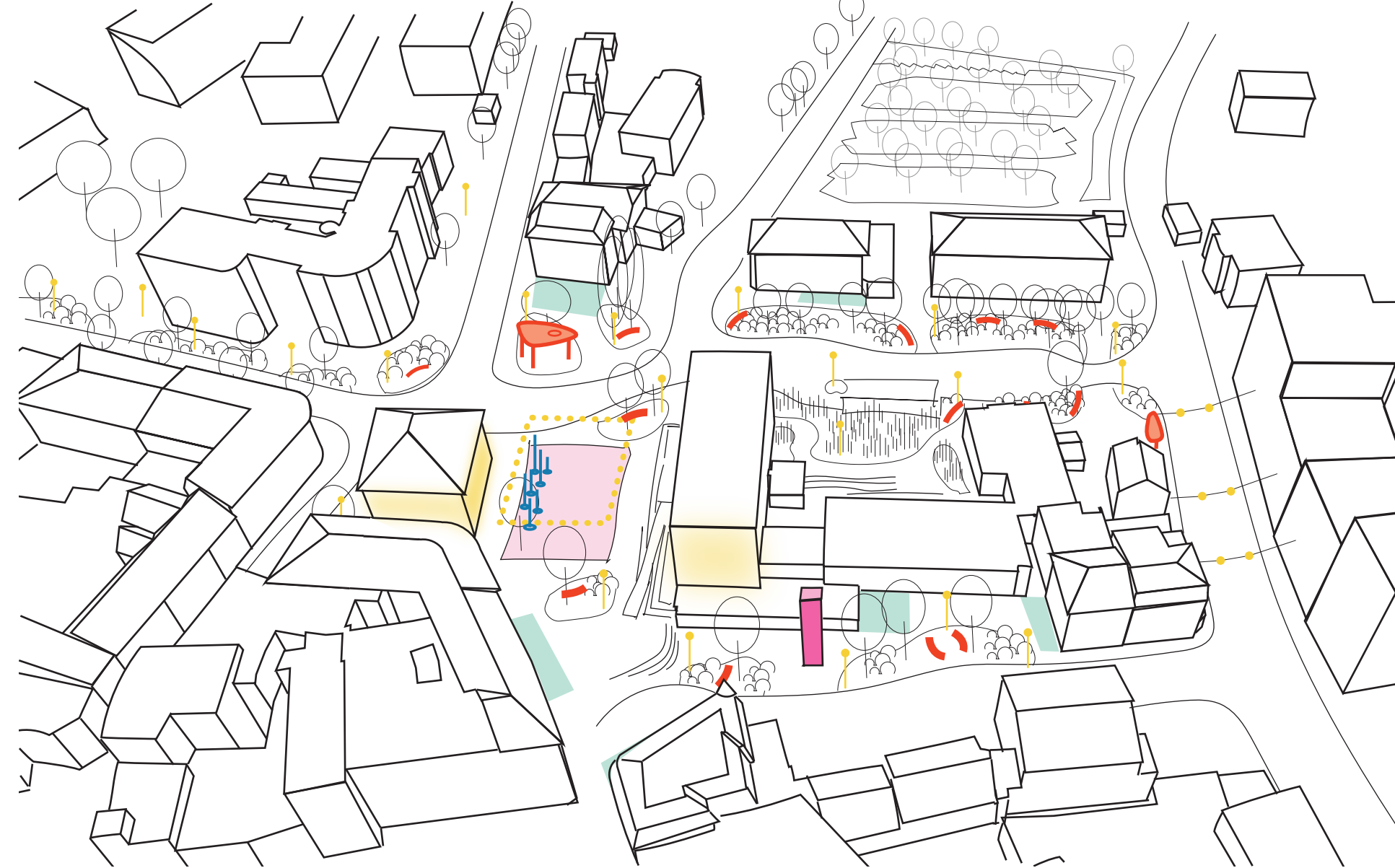
Des trottoirs en enrobé semi-perméable comme espaces de transition.



Des pavés en grès 8/11 pour le centre de la place. Posés sur sables, de la petite végétation peut s'installer dans les joints.

Des larges bordures en granit pour délimiter des espaces piétons et ouverts au trafic.

L'ÉQUIPEMENT



La place du Marché réunit les quartiers de la ville, anciens et contemporains. Elle est d'abord un lieu de rencontre et de sociabilité, avec des espaces et des équipements pensés pour offrir un grande qualité de séjour et des usages modulables.

Le centre de la place, un tapis qui se distingue par son revêtement (pose des pavés inversés) et un éclairage spécifique (guirlande), est laissé complètement libre pour recevoir des événements ponctuels. La fontaine sèche, sur la trace de l'ancienne monneresse, peut être activée ou pas, selon les besoins. Les îlots en gravier, plus intimistes, sont équipés de bancs incurvés, avec dossiers, accueillants pour toutes les générations. L'éclairage d'ambiance est diffusé à partir des bâtiments publics, qui fonctionnent comme des lanternes en soirée. La tour des pompiers est transformée en «colonne Morris» géante affichant l'agenda culturel de la région.

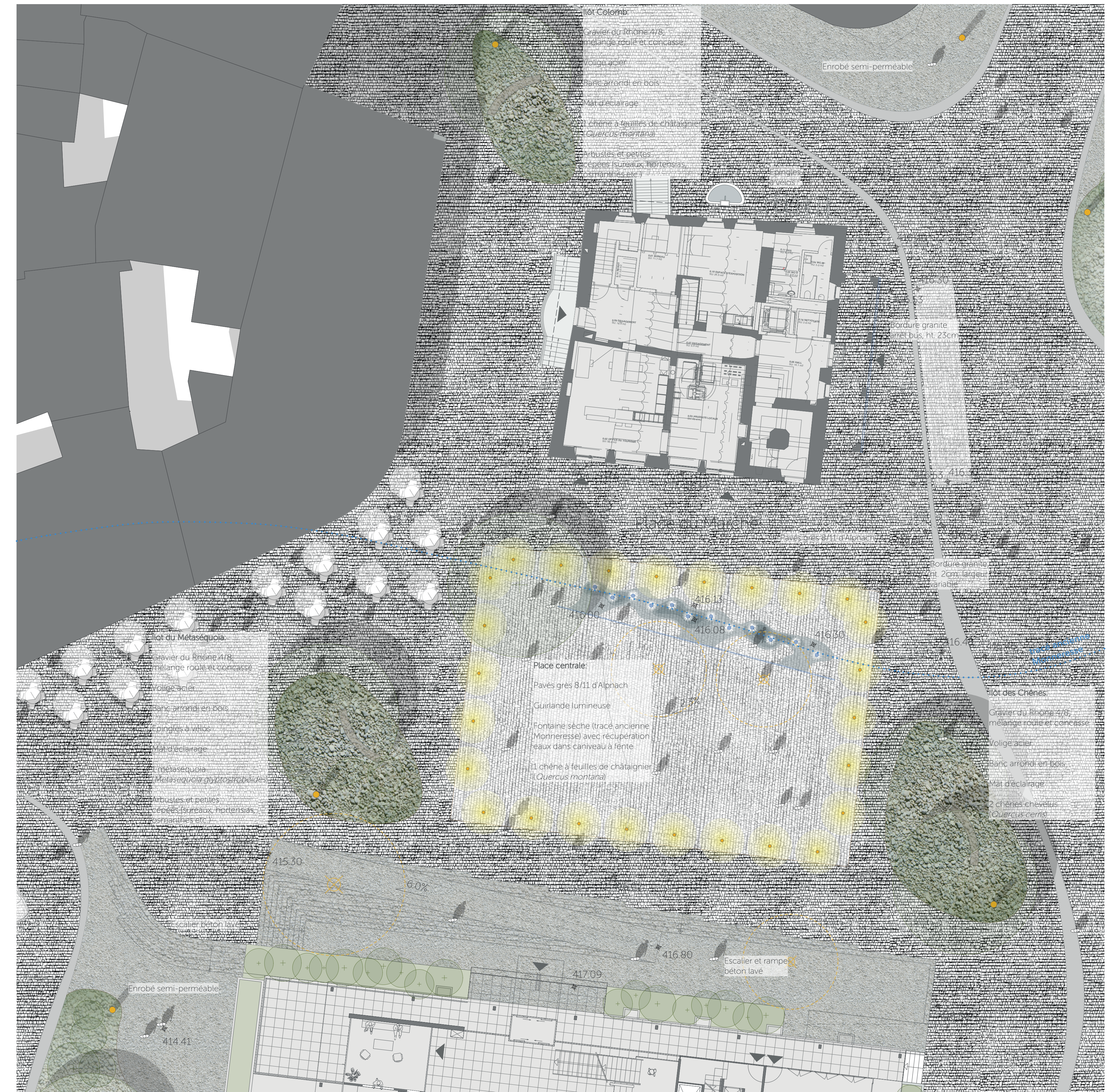
- mobilier
- abris TP
- fontaine sèche
- éclairage
- tapis événementiel
- affichage culturel
- terrasses des commerces



Un tapis pour séjourner, pour les marchés et événements au centre de la place. Une écolonne Morris pour communiquer l'agenda de la ville.



Exemples de mobilier pour habiter les îlots en gravier...

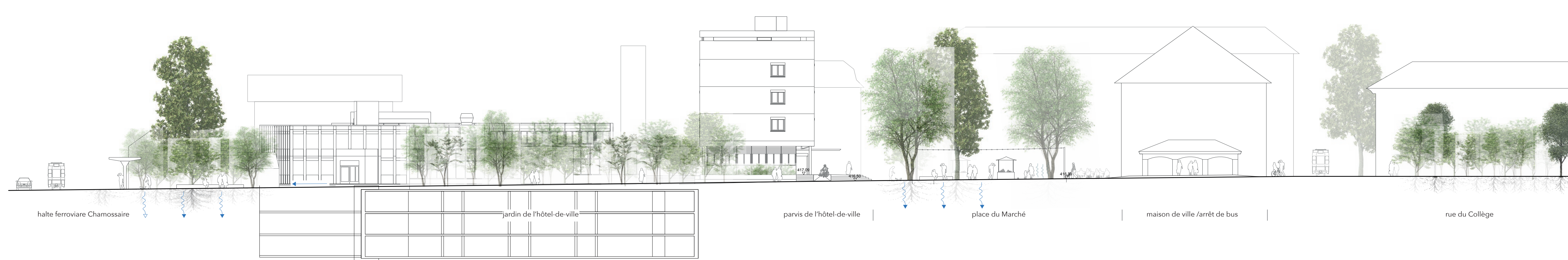


PLAN 1-150

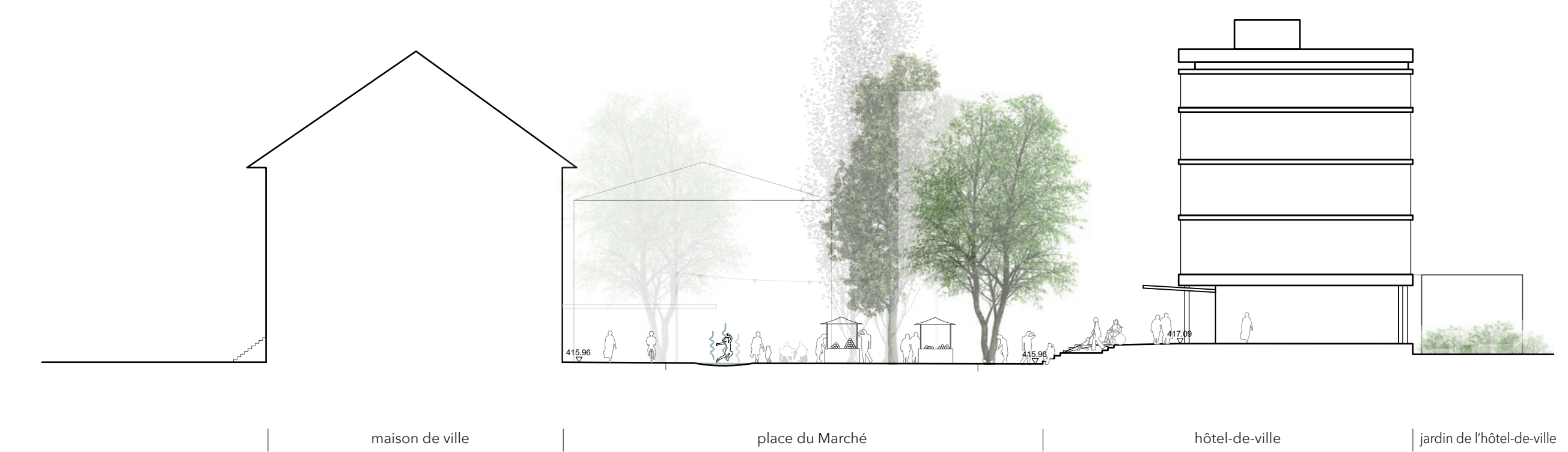
COUPE CC 1-150



COUPE AA 1-250

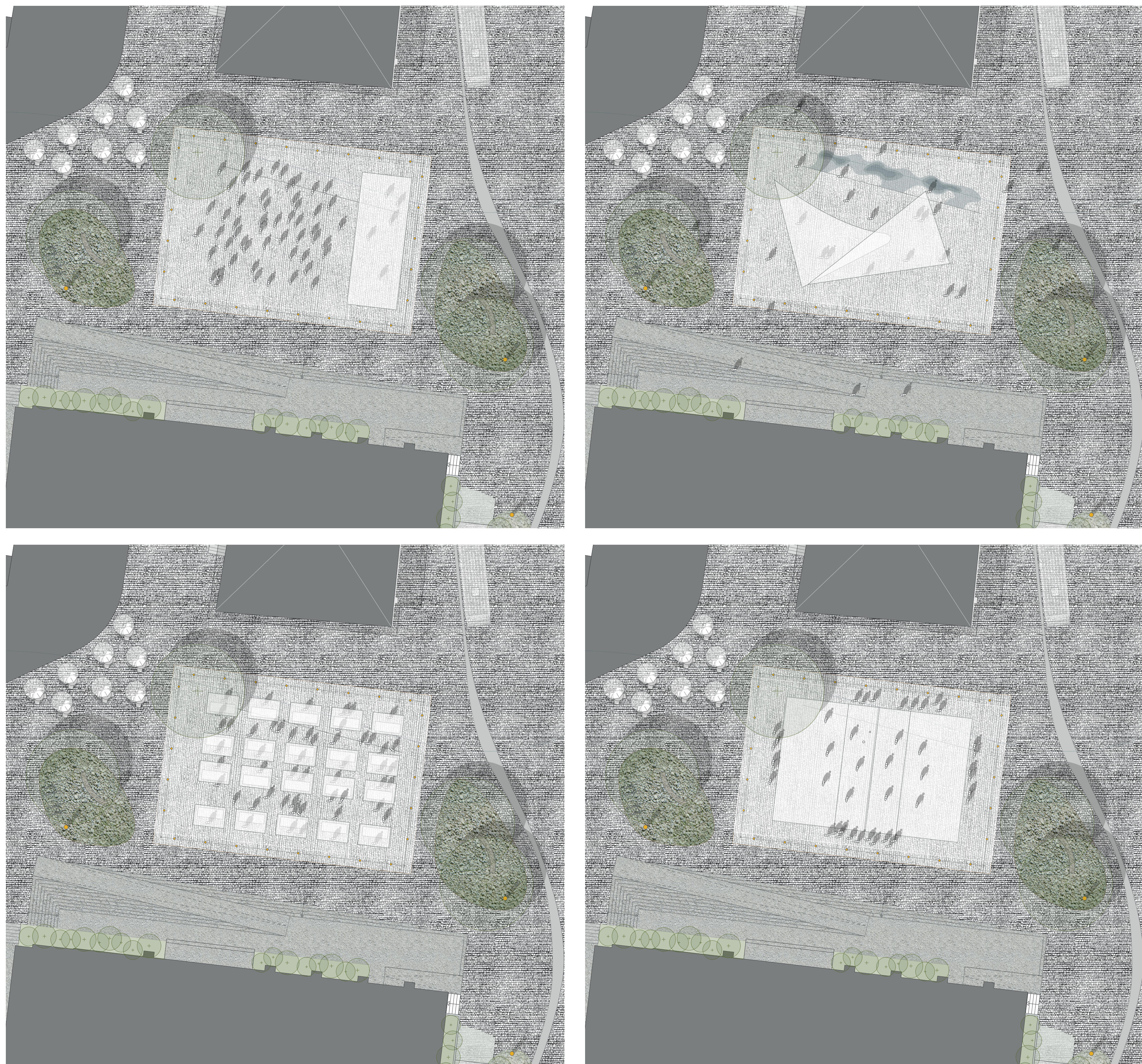


COUPE BB 1-250

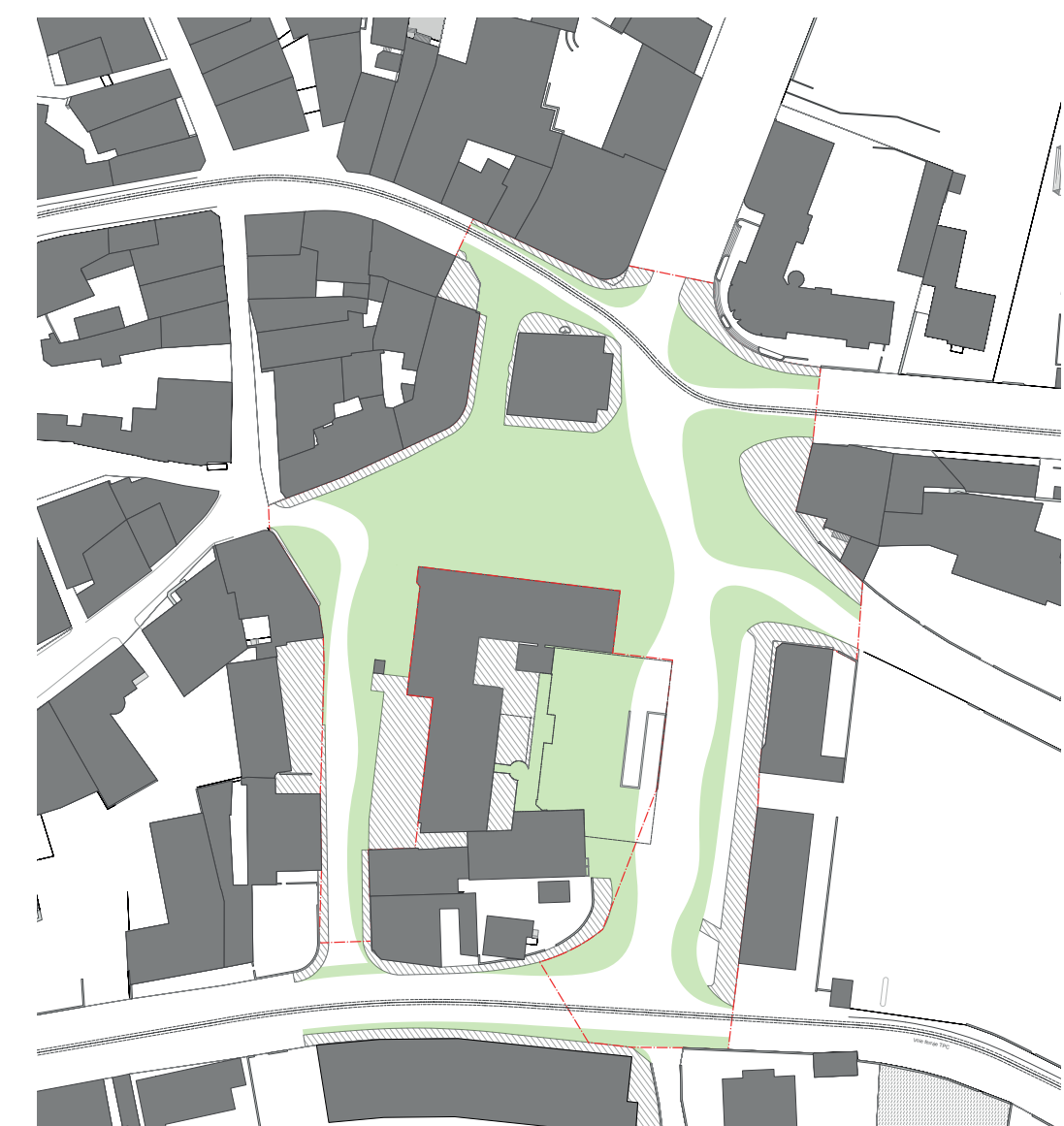


LA PLACE DU MARCHÉ À AIGLE

un tapis événementiel et multifonctionnel au centre de la place: concert, ombrage estival, marché, beach-volley...

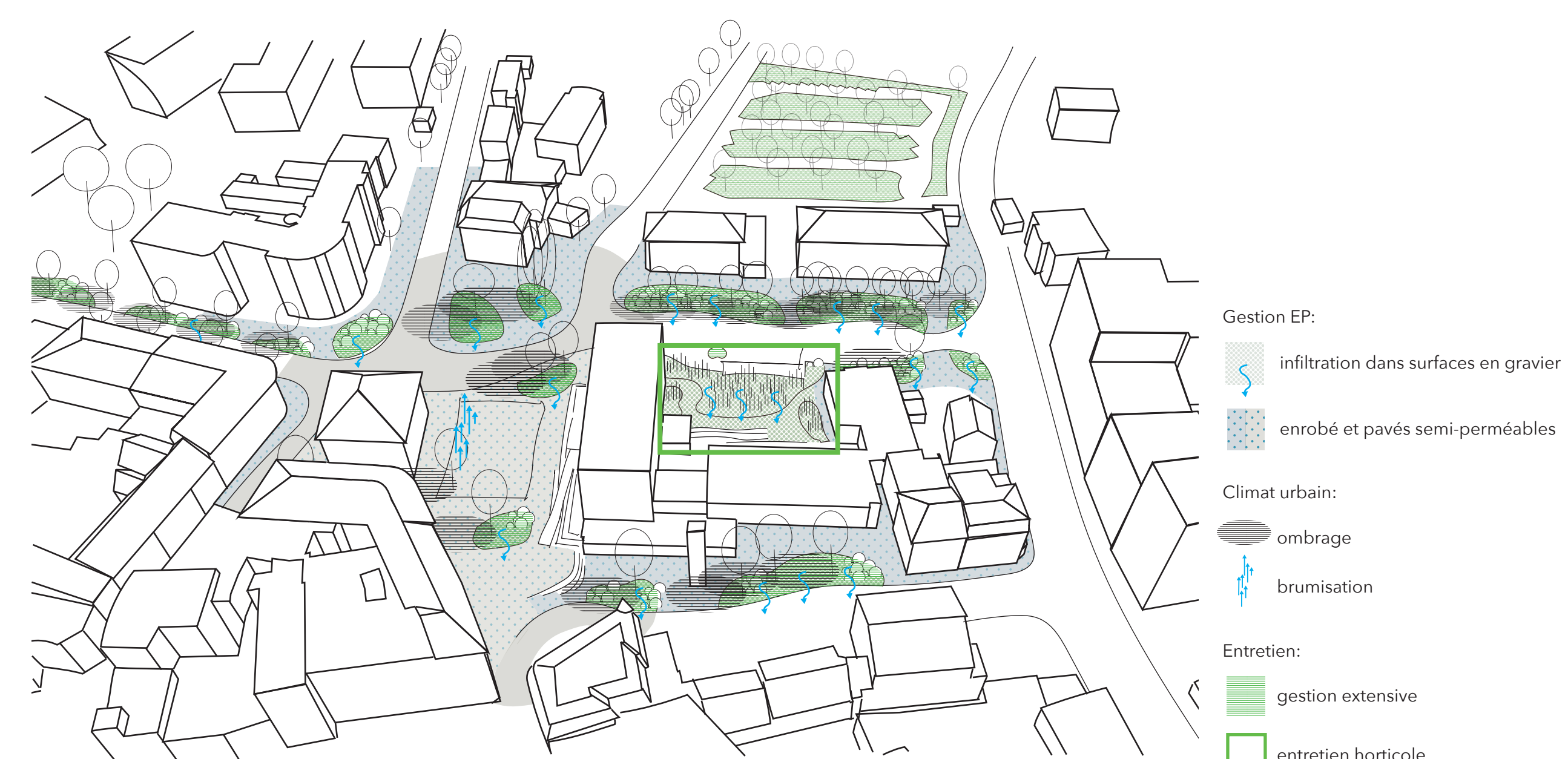


UN GAIN POUR LA MOBILITÉ DOUCE



espace piéton existant: 2'649m²
 gain avec projet: 5'421m²
TOTAL EXISTANT + PROJET: 8'070m²

DURABILITÉ ET ENTRETIEN:

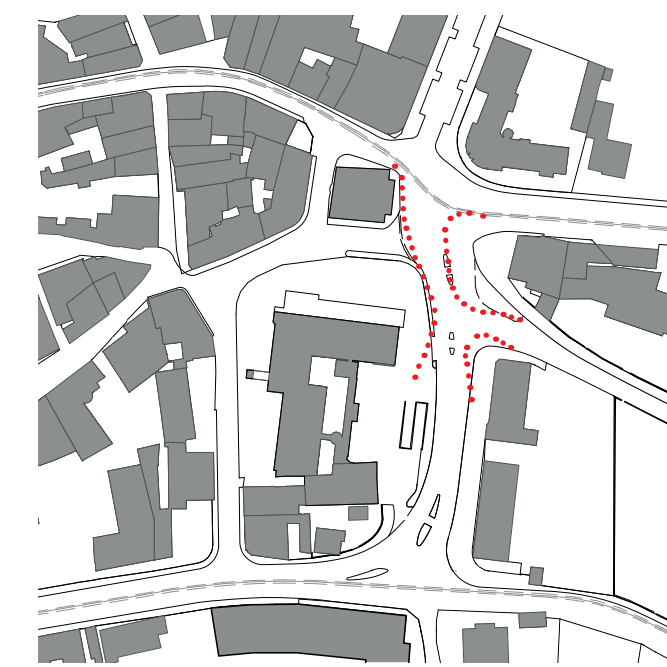


En plus du choix d'employer des matériaux locaux et durables, le projet porte une attention particulière à la gestion des eaux météorologiques sur place ainsi qu'à la question du climat urbain en créant des zones d'ombrage et une atmosphère rafraîchie par la brumisation due à la fontaine.
 Quant à l'entretien, le projet vise l'économie des moyens en préconisant la gestion différenciée pour la place du Marché: un entretien extensif apportant également un plus en biodiversité pour les surfaces de gravier, un entretien jardiné / horticole pour le jardin de la mairie à la hauteur de la représentativité de celui-ci.

PHASAGE



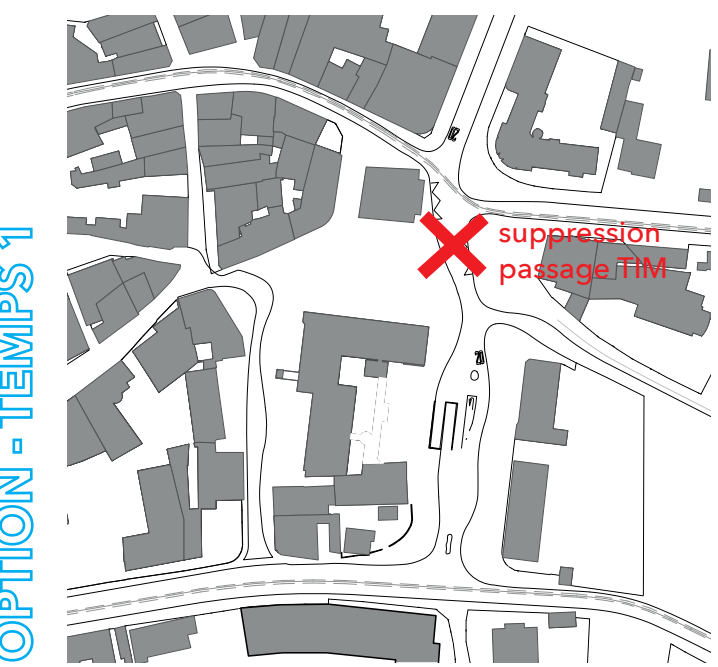
Organisation du concours artistique autour du thème de «L'ÉTOILE PAYSAGÈRE»



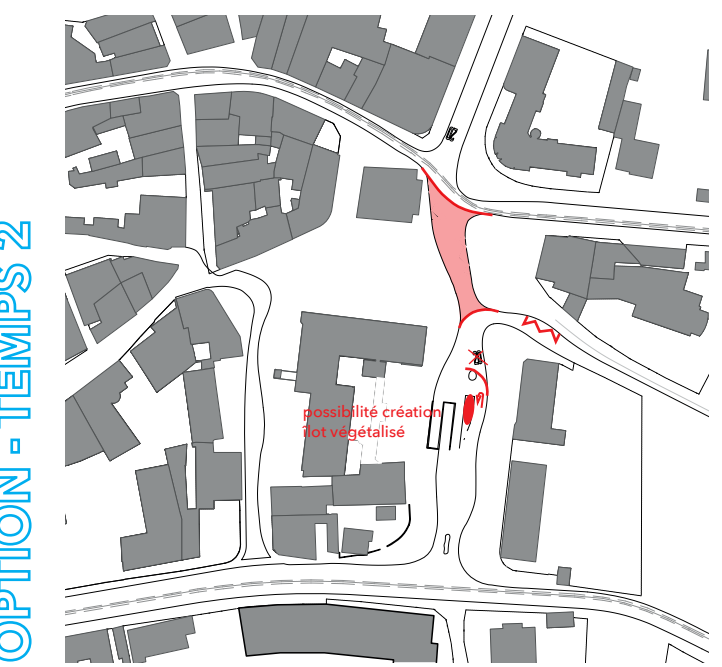
1 Mise en place d'aménagements éphémères préfigurant l'aménagement futur
 Installations temporaires comme opportunité pour la poursuite de la participation déjà engagée



2 Réalisation du projet d'aménagement
 Mise en place des régimes de circulation projetés
 Installation des arrêts TP



3 Suppression du trafic TIM au centre de la place
 Interruption de la circulation TIM entre avenue Chevron et rue du Collège
 Déviation du trafic S-N via av. du Chamossaire et av. des Glariers
 Déviation du trafic N-S via av. des Glariers et av. du Cloître



4 Piétonnisation complète du centre de la place
 Déplacement des arrêts TP
 Modification marquage
 Déplacement de bordures
 Possibilité création îlot végétalisé sur av. Chevron

